

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli à retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAUULT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1
☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : Formation Nationale de Radioprotection des patients aux rayonnements ionisants. SESSION 17

Dates : **E-learning 1^e avril au 12 mai 2025** et Journée virtuelle le jeudi 12 juin 2025

Inscription avant le 28/03/2025 selon les disponibilités

Codes d'accès à la journée virtuelle seront communiqués au participant le 09/06/2025 après avoir réalisé toutes les étapes précédentes.

Frais d'inscription : **400€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut : Salarié Libéral

Titre** : Docteur Professeur Physicien Médical MERM Dosimétriste

Nom** **Prénom****

☎ : **E-mail**** :

N°ADELI/RPPS :

Adresse Professionnelle** :

Service** :

Besoin spécifique en matière de handicap : non oui : merci de nous contacter

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

A titre personnel* (formation financée par le participant)

Adresse personnelle

chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription souhaite réaliser un virement

Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue*

Besoin d'une convention* oui non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP Ville.....

- **préciser adresse mail*** du service destinataire

Pour une facturation CHORUS : indiquer le N°SIRET de la structure : Code Service :

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent les codes d'accès à la journée virtuelle, la documentation, les codes d'accès aux modules e-learning.

Le début de la formation s'entend du jour de l'attribution des codes d'accès à la fin de la journée virtuelle et les frais dossier (30€).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant après la communication des codes d'accès, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. Un mois avant la date du 01/04/2025 ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)

accepte les modalités d'inscription

Date et signature